



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-201

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2026-04-02-00006 - Arrêté n°2026-00367 du 02 avril 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 3
75-2026-04-02-00007 - Arrêté n°2026-00368 du 02 avril 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 6
75-2026-04-02-00005 - Arrêté n°2026-00369 du 02 avril 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 8
75-2026-04-02-00004 - Arrêté n°2026-00370 du 02 avril 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 11
75-2026-04-02-00009 - Arrêté n°2026-00371 du 02 avril 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 13
75-2026-04-02-00008 - Arrêté n°2026-00372 du 02 avril 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 15
75-2026-04-02-00003 - Arrêté n°2026-00373 du 02 avril 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 17
75-2026-04-02-00010 - Arrêté n°2026-00374 du 02 avril 2026 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 19
75-2026-04-02-00011 - Arrêté n°2026-00375 du 02 avril 2026 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 21

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00006

Arrêté n°2026-00367 du 02 avril 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00367

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 07 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des sauveteurs secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Aubervilliers (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CHAMPAGNE Léo (Essonne)	Mme MARTINS Fiona (Essonne)
Mme DA SILVA Lyana (Seine-et-Marne)	Mme MAUGIS FERNANDES Louise (Seine-et-Marne)
M. ELJAYI Ihab (Essonne)	M. MORASSUT Clement (Seine-et-Marne)
M. GASNIER Rudy (Essonne)	Mme PESTEL Maëlane (Seine-et-Marne)
M. GIRARD-REYDET Thibault (Essonne)	Mme PHILIPPON Nawelle (Seine-et-Marne)
M. MARESCQ Cyril (Haute-Garonne)	M. RISTOVSKI Sergej (Seine-Saint-Denis)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00007

Arrêté n°2026-00368 du 02 avril 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00368

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 07 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Aubervilliers (93), est délivré aux personnes dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BENLEKBIR Salim (Seine-Saint-Denis)	Mme MAYE Inès (Vienne)
Mme GALOISY Alexandra (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00005

Arrêté n°2026-00369 du 02 avril 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00369

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 07 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des sauveteurs secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Aubervilliers (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AHERMOUCH Yanis (Val-d'Oise)	Mme MICHEL Perrine (Seine-Saint-Denis)
M. BECHIKH Nolane (Seine-Saint-Denis)	M. NOUARI Nicolas (Seine-Saint-Denis)
Mme CARLOTTI Victoria (Seine-Saint-Denis)	Mme PULAWSKI Maelle (Seine-et-Marne)
Mme CHABANE Aksil (Seine-Saint-Denis)	Mme RODRIGUES Laura (Seine-Saint-Denis)
M. DERACHE Léo (Seine-et-Marne)	Mme SCHMIT Celya (Seine-Saint-Denis)
M. DURICIC Sacha (Seine-Saint-Denis)	M. THOMAS Boris (Seine-Saint-Denis)
M. GRONDIN Mathieu (Essonne)	M. TRAN QUOC TAM Augustin (Val-de-Marne)
M. MEDRAGH Younes (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00004

Arrêté n°2026-00370 du 02 avril 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00370

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 13 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris (13^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BARRA Bastien (Hauts-de-Seine)	M. MAILLARD Brice (Seine-et-Marne)
M. DIMBAS Manuel (Essonne)	M. PAQUEREAU Samuel (Pyrénées-Atlantiques)
M. LACASSAGNÉ Morgan (Haute-Garonne)	M. PAWLONKA Sylvain (Seine-Saint-Denis)
Mme LANDRY Jeanne (Bouche-de-Rhône)	M. SAGARRA Evan (Alpes-Maritimes)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00009

Arrêté n°2026-00371 du 02 avril 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00371

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 14 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par les Sauveteurs Citoyens Secouristes de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ARVIEU Jonas (Seine-Saint-Denis)	M. RATIER Hugo (Seine-Saint-Denis)
M. CHEBIHI Ilan (Seine-Saint-Denis)	M. SIEBERT Maxence (Seine-et-Marne)
M. CULIOLI TRAORE Yéli (Seine-Saint-Denis)	M. THIBAUD Thomas (Seine-Saint-Denis)
M. NICOLAS Esteban (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00008

Arrêté n°2026-00372 du 02 avril 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00372

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 14 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par les Sauveteurs Citoyens Secouristes de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CHAIB Rabah (Seine-Saint-Denis)	M. GIEL Mathis (Seine-Saint-Denis)
M. CELIK Ilker (Seine-Saint-Denis)	M. KOVACIC Tristan (Val-d'Oise)
M. DOUAT Killian (Seine-et-Marne)	M. LAGSIER Idriss (Seine-Saint-Denis)
M. EL MANJOUR Amine (Seine-Saint-Denis)	M. MALEK Meziane (Val-de-Marne)
M. FOLLIGUET Matteo (Seine-Saint-Denis)	M. SUREL--STOJANOVIC Krystoffer (Seine-Saint-Denis)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00003

Arrêté n°2026-00373 du 02 avril 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00373

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 14 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association éducative et sportive de France de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à Sevran (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BEKKARI Amina (Hauts-de-Seine)	M. LUBIN Wesley (Seine-Saint-Denis)
Mme FEIA Manel (Hauts-de-Seine)	M. THIEDEY Lenny (Seine-et-Marne)
M. FERJANI Yacine (Seine-et-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00010

Arrêté n°2026-00374 du 02 avril 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00374

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 17 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BRIZAT Yassine (Essonne)	M. MUSIELINSKI Maxime (Yvelines)
M. CAUCHIE Erwann (Val-de-Marne)	Mme RAMIANDRISOA Anais (Val-de-Marne)
Mme DE NEIVA Cassandra (Val-de-Marne)	Mme SOLLIER Téa (Paris)
Mme DOMENEGO Clarence (Hauts-de-Seine)	Mme VANHAECKE Sophie (Nord)
Mme FEHRNBACH Chloé (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-04-02-00011

Arrêté n°2026-00375 du 02 avril 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00375

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 26 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BOLANDER Loriane (Doubs)	Mme GONTHIER Anaïs (Charente-Maritime)
Mme CORBEELS Capucine (Hauts-de-Seine)	M. LE GUEN Clément (Finistère)
M. DEWEVER Richard (Paris)	M. TOURNAND Loup (Yvelines)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02/04/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ